PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 31 OCTOBRE 2023 à 14h

L'an deux mil vingt trois, le trente et un octobre à quatorze heures, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMERÉ LE ROI, légalement convoqués le 24 octobre, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

***Étaient présents* : M.Mmes les conseillers municipaux** :
LANDELLE Jean-Luc - LEROY Michel – GUILLOIS Véronique – RÉVEILLE Loïc - LECHANTEUX Valérie – BÉRAIL Philippe

Absents excusés : *CORBEAU Aline - HUET Esteban*

Secrétaire de séance : *BERAIL Philippe*

Membres convoqués : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 3 octobre 2023.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

AJOUT à l'ordre du jour :

- Projet de création d'un SIVOS

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

Voici l'ordre du jour :

- *Installations classées pour la protection de l'environnement - dossier EMSUR FRANCE SPO : avis du Conseil Municipal*
- *Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF*
- *Réfection toiture de la nef côté sud : demande de subvention*
- *Réhabilitation du bâtiment sis 2 rue du Rocher : demande de subvention DETR*
- *Sécurité routière route de Ballée*
- *Festival de jazz et proposition culturelle de l'école de musique pour 2024*
- *Nuits de la Mayenne 2024*
- *Questions diverses*

...

DÉLIBÉRATION 2023-10-31-1
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – dossier EMSUR FRANCE SPO

Monsieur le Maire expose que la Commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture de la Mayenne nous informant de la mise en place d'une enquête publique à la Mairie de Val-du-Maine du 25 octobre 2023 au 25 novembre 2023. Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société EMSUR France SPO en vue de l'extension des capacités de production et de la régularisation de la situation de l'exploitation des équipements à encres solvantées.

Considérant que conformément à l'article R. 138-38 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :
. 5 POUR
. 1 ABSTENTION

- **DONNE** un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la société EMSUR France SPO en vue de l'extension des capacités de production et de la régularisation de la situation de l'exploitation des équipements à encres solvantées.

DÉLIBÉRATION 2023-10-31-2
APPROBATION DES AXES DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF

La convention territoriale globale (CTG) a vocation à remplacer le contrat enfance jeunesse arrivé à échéance au 31 Décembre 2022. Il s'agit d'un accord politique entre la CAF et des collectivités locales. La CTG s'inscrit dans une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire pour une offre de services de qualité aux familles.

Elle vise à :

- ✧ Partager une vision globale et transversale du territoire avec les différents acteurs
- ✧ Articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions des territoires
- ✧ Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes
- ✧ Optimiser les offres de services à destination des habitants et des familles
- ✧ Alléger les charges de gestion des partenaires et de la CAF par une simplification des règles de financements (financements bonifiés des équipements)

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Elle s'accompagne de nouvelles modalités de financement avec les bonus territoires CTG qui remplacent la prestation de service enfance-jeunesse.

…

Un important travail a été réalisé en 2023 autour de la préparation de la convention territoriale globale. Les thématiques de travail qui ont été retenues concernent les champs de :

✧ La Petite enfance

✧ L'enfance - jeunesse

✧La parentalité

✧L'animation de la vie sociale

Le diagnostic a été réalisé, des enjeux et des problématiques ont été identifiés, des axes de travail sont ressortis dans les 4 thématiques :

✧ La petite enfance

- Favoriser le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles
- Promouvoir et valoriser les métiers de la petite enfance
- Soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier

✧ L'enfance - la jeunesse

- Favoriser la continuité et la cohérence éducative auprès des mineurs du territoire
- Favoriser la formation des animateurs

✧ La parentalité

- Développer les projets en direction des parents solos
- Développer les actions enfants-parents

✧L'animation de la vie sociale

- Valoriser et promouvoir les associations
- Limiter la fracture numérique, le trop d'écran et informer sur les dangers d'internet

Un groupe de travail, réunissant des acteurs locaux du Pays de Meslay-Grez, a travaillé depuis septembre sur l'élaboration du plan d'actions qui sera décliné sur le Pays de Meslay-Grez durant la période contractuelle de la CTG.

Les communes peuvent également réaliser des fiches actions pour des projets relevant de leur compétence et valoriser ainsi des actions ou projets qui seront inscrits dans la CTG.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les axes de travail de la convention territoriale globale qui sera signée fin 2023 avec la CAF pour la période contractuelle 2023-2027

- Autorise le Maire à signer tout document à cet effet.

...

DÉLIBÉRATION 2023-10-31-3
REFECTION DE LA TOITURE DE LA NEF CÔTÉ SUD : demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LUTELLIER COUVERTURES de Cossé-le-Vivien pour la réfection partielle de la toiture de l'église.

Le coût des travaux s'élève à 26 041.60 € HT soit 31 249.92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **VALIDE** le devis de l'entreprise LUTTELIER COUVERTURES pour un montant de 26 041,60 € HT

. **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la région des Pays de la Loire au titre des édifices religieux non protégés.

. **CHARGE** M. le Maire de signer tous documents inhérents à cette opération.

DÉLIBÉRATION 2023-10-31-4
REHABILITATION DU BATIMENT SIS 2 rue du Rocher : DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la délibération n° 2023-01-18-4 confiant la maîtrise d'œuvre à la Société TFL Courtage pour la réhabilitation du bâtiment 2 rue du Rocher,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment 2 rue du Rocher, proposé par le bureau d'étude TFL.

Ce projet est inscrit dans le programme du CRTE.

Après entendu, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, au vu des montants estimatifs :

. **VALIDE** les travaux de réfection de la toiture, les travaux relatifs à l'accessibilité et les travaux de réfection des sanitaires du bâtiment sis 2 rue du Rocher.

. **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la subvention DETR ainsi que toutes aides financières mobilisables.

. **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à cette opération.

DÉLIBÉRATION 2023-10-31-5
PROJET DE CREATION D'UN SIVOS

Monsieur le Maire :

. rappelle les différentes rencontres avec les élus maires du RPI de l'Erve.

. précise qu'il y a lieu de définir un cadre juridique à notre « regroupement scolaire » entre les 4 communes, étant donné que le RPID créé ne repose sur aucune disposition législative spécifique, puisqu'il s'agit d'une structure pédagogique d'enseignement regroupant les élèves de plusieurs communes et résultant d'un accord passé entre lesdites communes.

. propose la création d'un SIVOS (Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire)

. précise que de nouveaux échanges à venir permettront d'affiner les réflexions sur les statuts (compétences, durée, contributions des communes membres...) et sur le lieu d'implantation

...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. **DONNE** son accord pour la création d'un SIVOS.

SECURITÉ ROUTIERE ROUTE DE BALLÉE

Afin de faire ralentir les véhicules et suite à une voiture en stationnement route de Ballée qui a été percutée, les membres du Conseil Municipal souhaitent :

- le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération 300 m en amont
- l'éclairage de la route en permanence
- de positionner le radar pédagogique sur cet axe
- l'installation d'un panneau limitant la vitesse à 50
- l'intervention de la gendarmerie pour effectuer des contrôles de vitesse.

FESTIVAL DE JAZZ et PROPOSITION CULTURELLE DE L'ECOLE DE MUSIQUE pour 2024

- La Commune de Chémeré-le-Roi se positionne pour accueillir éventuellement un concert soit le mercredi 8 ou le jeudi 9 mai 2024 dans le cadre du Festival Ateliers Jazz de Meslay-du-Maine.
- Participation éventuelle de l'école de musique lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 19 janvier 2024 à 18h30
- Positionnement de la Commune pour la tournée de la troupe de théâtre le vendredi 14 juin 2024.

QUESTIONS DIVERSES

- Problème de trouble du voisinage suite aboiements de chiens :

  Un rappel de la législation en matière de troubles du voisinage causés par les aboiements de chiens va être fait.

- Gestion des eaux pluviales du lavoir : des travaux provisoires vont être réalisés pour le captage des eaux pluviales provenant de la sacristie et rejoignant le lavoir.

- La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 5 décembre 2023.

SÉANCE du 31 octobre 2023
Délibérations prises du N°2023-10-31-1 au N°2023-10-31-5

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2023-10-31-1	Installations classées pour la protection de l'environnement – dossier EMSUR FRANCE SPO : avis du Conseil Municipal
N° 2023-10-31-2	Approbation des axes de travail dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF
N° 2023-10-31-3	Réfection de la toiture de la nef côté sud : demande de subvention auprès de la Région
N° 2023-10-31-4	Réhabilitation du bâtiment sis 2 rue du Rocher : demande de subvention
N° 2023-10-31-5	Projet de création d'un SIVOS

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
LANDELLE	Jean-Luc	Maire	
BERAIL	Philippe	Secrétaire de séance	